PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre les soussignés :

- **L'entreprise :** [dénomination, forme juridique, adresse, représentant habilité]

Et

- **Le client :** [nom ou dénomination, adresse, qualité]

Ci-après désignés ensemble « les Parties ».

Article 1 – Contexte du différend

Les Parties ont conclu le [date] un contrat ou devis n° [référence] portant sur les travaux réalisés au [adresse du chantier].

Un différend est apparu concernant [description précise des travaux, des factures, des désordres ou des demandes contestées].

Les Parties souhaitent rechercher une solution amiable au différend défini ci-dessus.

Article 2 – Engagements de l'entreprise

L'entreprise s'engage à :

- [décrire précisément les travaux, la prestation ou la concession] ;

- intervenir au plus tard le [date ou délai convenu] ;

- respecter les modalités suivantes : [conditions pratiques].

Article 3 – Engagements du client

Le client s'engage à :

- [décrire précisément le paiement, la concession ou l'autre engagement] ;

- respecter l'échéancier suivant : [dates et montants, le cas échéant] ;

- permettre l'accès au chantier selon les modalités convenues.

Article 4 – Constatation de l'exécution

Les Parties conviennent que l'exécution des engagements sera constatée selon les modalités suivantes : [visite, compte-rendu, documents ou autre procédure].

Les éventuelles réserves ou difficultés seront traitées selon les modalités suivantes : [préciser].

Article 5 – Objet et portée de la transaction

Sous réserve de sa validité et de son exécution selon les termes convenus, le présent protocole vise à régler le différend décrit à l'article 1, dans les limites des demandes et droits expressément concernés.

Les Parties reconnaissent avoir consenti les engagements et concessions décrits aux articles 2 et 3 en vue de résoudre ce différend.

Les effets de la transaction sont appréciés conformément aux articles 2044 et suivants du Code civil. Le présent protocole ne vaut pas renonciation générale aux droits et garanties qui ne peuvent légalement être écartés.

Article 6 – Difficultés d'exécution

En cas de difficulté ou d'inexécution, les Parties conviennent de se notifier les faits concernés par écrit et de rechercher une solution adaptée, sans préjudice des droits et recours applicables.

Article 7 – Documents annexés

Sont annexés au présent protocole : [liste des pièces, photographies, plans, échéanciers ou autres documents].

Fait à [lieu], le [date], en [nombre] exemplaires.

Pour l'entreprise :	Pour le client :
Nom, qualité, signature	Nom, qualité, signature